

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0115-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 16 décembre 2014 vers les 19 h 15 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Alain Gervais
Madame Raymonde Cossette	Madame Johanne Harvey
Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas	Monsieur Réal Julien
Monsieur Luc Gaudreault	Madame Line Lecours
Madame Nancy Gélinas	Madame Patricia Pépin
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Nicole Trudel

ainsi que mesdames Caroline Charette et Isabelle Thiffault ainsi que messieurs Yves Cossette et Réjean Pichette, commissaires représentants du comité de parents.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Quoique disponible, monsieur le commissaire Mario Lebel n'a pu participer à distance, tel que prévu, en raison d'un problème technique de la vidéoconférence.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Renée Tremblay	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public à cette séance est constatée.

À l'ouverture de la séance, il est procédé à l'assermentation de madame Caroline Charette.

1. Adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 80 1214 :

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Réjean Pichette PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1214-01 soit adopté avec les ajouts suivants :

- 06.01 Demande de retraite progressive – Personnel hors cadre;
- 09.03 Signature des ententes et des documents administratifs;
- 12.05 Vente de l'immeuble Vallée-de-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2014.

RÉSOLUTION 81 1214 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 1214-02, soit approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

3. Intervention du public.

3.1 Période de questions réservée à l'assistance.

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite.

3.2 Représentations – Initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Aucune représentation n'est faite.

4. Sujets présentés par la présidence.

4.1 Condoléances.

RÉSOLUTION 82 1214 :

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Bouchard, enseignant à l'école secondaire des Chutes, est récemment décédé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président Jean-Yves Laforest PROPOSE que des condoléances soient transmises à la famille de monsieur Sylvain Bouchard.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 Félicitations – Imanie Jospitre.

RÉSOLUTION 83 1214 :

CONSIDÉRANT qu'Imanie Jospitre, élève de l'école Centrale de La Tuque a remporté la première place dans la catégorie des élèves de 5^e et 6^e année lors de la Dictée de la Francophonie;

CONSIDÉRANT que la Dictée de la Francophonie était une activité du XV^e Sommet qui se tenait à Dakar, au Sénégal, du 28 au 30 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que des jeunes du Canada, de la France, du Maroc, du Mali et du Sénégal ont relevé le défi en rédigeant, en ligne, cette dictée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que des félicitations soient adressées à Imanie Jospitre.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 Félicitations – Réal Julien.

RÉSOLUTION 84 1214 :

CONSIDÉRANT que monsieur Réal Julien, commissaire, a été élu à la présidence de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Réal Julien pour cette élection.

Adoptée à l'unanimité.

5. Sujets présentés par les commissaires.

Aucun sujet considéré.

6. Sujets présentés par la direction générale.

6.1 Demande de retraite progressive – Personnel hors cadre.

RÉSOLUTION 85 1214 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel hors cadre a demandé de participer à un plan de mise à la retraite progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour but de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit acceptée la demande de retraite progressive, dans un plan d'un à cinq ans, pour le personnel suivant :

- Madame Renée Tremblay 3 jours/an Début 22 décembre 2014;

QU'il demeure entendu que cette acceptation est sous réserve de l'attestation par la CARRA des droits de la personne à une pension à la fin du plan de mise à la retraite progressive;

QU'elle est également sous réserve du respect par le gouvernement de cette entente de retraite progressive pour l'application des conditions actuelles de mise à la retraite (facteur 90, critère de 35 ans de service sans minimum d'âge et réduction actuarielle à 4 % par année).

Adoptée à l'unanimité.

7. Sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes).

7.1 Clientèle scolaire officielle au 30 septembre 2014 – Préscolaire, primaire et secondaire.

RÉSOLUTION 86 1214 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 1214-03 relatif à la clientèle scolaire officielle au 30 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Critères d'inscription et secteurs d'appartenance 2015-2016.

RÉSOLUTION 87 1214 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire de l'Énergie établit les critères d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que les critères d'inscription 2015-2016 soient adoptés tels que décrits au document 1214-04.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et passage du premier au deuxième cycle du secondaire.

RÉSOLUTION 88 1214 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 233 de la Loi sur l'instruction publique, que la Commission scolaire établit les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au deuxième cycle du secondaire, sous réserve de celles prescrites au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que de telles règles ont été adoptées en février 2012;

CONSIDÉRANT qu'une modification est requise à ces règles;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que les Services éducatifs (jeunes) ont procédé à la révision du document des règles de passage et modifié le nombre de crédits exigés pour passer du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que ces règles de passage pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire soient adoptées telles que décrites au document 1214-05.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Demandes relatives au transport scolaire.

RÉSOLUTION 89 1214 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu des demandes afin que des secteurs soient reconnus comme des zones dangereuses dans le cadre de l'application de la Politique de transport scolaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu également des demandes afin que des changements de point d'arrêt soient reconnus dans le cadre de l'application de la Politique de transport scolaire;

CONSIDÉRANT, par suite, que le comité de travail pour l'analyse des problématiques afférentes au transport scolaire, a procédé à l'étude de ces demandes et soumis sa recommandation au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit donné suite à la demande de reconnaissance de zone dangereuse pour le secteur de la Route 159 à Saint-Séverin, tel que défini par les services du transport scolaire ;

Que soit refusée la demande de reconnaissance de zone dangereuse pour le secteur de la 7^e Avenue à Grand-Mère, tel que défini par les services du transport scolaire ;

Que soit refusée la demande de changement du point d'arrêt situé rue Notre-Dame/rue Veillette à Sainte-Thècle tel que défini par les services du transport scolaire ;

Que soit refusée la demande de changement du point d'arrêt situé rue des Dahlias/rue des Daturas à Notre-Dame-du-Mont-Carmel tel que défini par les services du transport scolaire.

Adoptée à la majorité.

Madame Line Lecours inscrit sa dissidence à l'égard de la résolution 89 1214.

8. Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Aucun sujet considéré.

9. Sujets présentés par les Services du secrétariat général et des communications.

9.1 Projets de plan triennal 2015-2018, de la liste des écoles et des centres et des actes d'établissement.

RÉSOLUTION 90 1214 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, que, chaque année, la Commission scolaire de l'Énergie établit un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la Commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption de ces documents;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que soient déposés, aux fins de consultation, les documents suivants :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2016 à 2017-2018, décrit au document 1214-06;
- Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2015-2016, décrite au document 1214-07;
- Actes d'établissement des écoles et des centres 2015-2016, décrits au document 1214-08.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Adoption du rapport annuel 2013-2014.

RÉSOLUTION 91 1214 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre;

CONSIDÉRANT que les Services du secrétariat général et des communications ont élaboré, notamment en collaboration avec les Services éducatifs (jeunes) et les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, le rapport annuel 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le rapport annuel 2013-2014 de la Commission scolaire de l'Énergie, tel que décrit au document 1214-09;

QU'il demeure entendu, en conformité avec la loi, qu'une séance publique d'information, à laquelle sera invitée à participer la population, sera tenue ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Signature des ententes et des documents administratifs.

RÉSOLUTION 92 1214 :

CONSIDÉRANT, à la suite de l'élection scolaire du 2 novembre 2014, qu'un nouveau conseil des commissaires a été formé;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de son fonctionnement, que la signature d'ententes ou de documents administratifs est requise;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le président, monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les ententes et les documents administratifs requis dans le cadre de son fonctionnement;

QU'il demeure entendu que cette autorisation est sous réserve :

- des délégations faites en vertu du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires au personnel hors cadre et cadre*;
- des fonctions et pouvoirs attribués spécifiquement par la Loi sur l'instruction publique à un personnel hors cadre ou cadre;
- d'une résolution à l'effet contraire adoptée par le conseil des commissaires;

QUE la présente résolution remplace la résolution 68 1114 adoptée par le conseil des commissaires en date du 11 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

10. Sujets présentés par les Services des ressources financières.

Aucun sujet considéré.

11. Sujets présentés par les Services des ressources humaines.

11.1 Démissions aux fins de retraite.

RÉSOLUTION 93 1214 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Monsieur Mario Gagné, ouvrier certifié d'entretien à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, laquelle est effective le 5 janvier 2015;
- Monsieur Yves Deschesnes, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 1^{er} janvier 2015;

- Monsieur Guy Robitaille, enseignant à l'école secondaire du Rocher de Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective le 24 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Engagement – Personnel de soutien.

RÉSOLUTION 94 1214 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler un poste de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne à ce poste;

CONSIDÉRANT la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE l'engagement d'Annaël Pellerin-Grondin, technicienne en sport (loisir), poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 20 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, et ce, dès le 5 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Engagement – Personnel enseignant.

RÉSOLUTION 95 1214 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler un poste de personnel enseignant à l'école secondaire Champagnat de La Tuque;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'un(e) candidat(e) sur les listes de suppléants;

CONSIDÉRANT la réussite du processus d'embauche et l'évaluation positive faite par la direction;

CONSIDÉRANT la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE l'engagement de Mélissa Proteau, enseignante en adaptation scolaire au secondaire, champ 1, à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, et ce, dès le 5 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Demandes de retraite progressive.

RÉSOLUTION 96 1214 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive des personnes suivantes :

- Madame Odette Crête, enseignante à l'école Masson de Sainte-Thècle, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 4 janvier 2015;
- Madame Claire Magnan, acheteuse au centre administratif de Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

12. Sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique.

12.1 Avenant de modifications au contrat – Réaménagements mineurs – École des Bâtisseurs.

RÉSOLUTION 97 1214 :

CONSIDÉRANT la résolution 282 0614 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet de réaménagements mineurs à l'école des Bâtisseurs avec l'entreprise *Construction R. Cloutier inc.*, au montant de 260 594,80 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'acceptation et la signature des avenants de modifications 1 et 2 au montant global de 18 536,51 \$ taxes incluses autorisés par le directeur général en vertu de la délégation prévue à la résolution 282 0614;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que, dans le cadre d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'avenant de modifications 3 au montant de 8 247,44 \$, toutes taxes incluses soumis à l'analyse conjointe réalisée par *Jacques et Gervais, architectes* et les Services des ressources matérielles et de l'informatique dont les détails sont décrits au document 1214-10;

CONSIDÉRANT que les avenants de modifications 1 à 3 représentent un montant global de 26 783,96 \$ toutes taxes incluses, entraînant un dépassement de 10,3 % supérieur au montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE l'acceptation de l'avenant de modifications 3 pour des travaux additionnels liés à des conditions particulières existantes du bâtiment pour un montant total de 8 247,44 \$, toutes taxes incluses;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'avenant de modifications 3 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Avenants de modifications au contrat – Réfection de l'auditorium et des salles de toilettes – Val-Mauricie.

RÉSOLUTION 98 1214 :

CONSIDÉRANT la résolution 279 0614 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet de réfection de l'auditorium et des salles de toilettes à l'école secondaire Val-Mauricie avec l'entreprise *Paul-A. Bisson inc.*, au montant de 311 112,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les résolutions 30 0914 et 52 0914 par lesquelles le conseil des commissaires a autorisé la signature des avenants de modifications 1, 2, 3, 4 et 5 au montant de 115 420,03 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les avenants 6 et 7 aux montants respectifs de 6 983,58 \$ et de 2 551,24 \$ taxes incluses autorisés par le directeur général les 21 et 24 octobre 2014, le tout en vertu de l'article 14 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires au personnel hors cadre et cadre*;

CONSIDÉRANT la planification d'un budget additionnel en « Maintien des bâtiments 2014-2015 » au montant de 250 000 \$ pour régler les constats liés à la qualité de l'air et suite à des infiltrations d'eau passées;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que, dans le cadre d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT les avenants de modifications 8 et 9 aux montants respectifs de 4 251,87 \$ et de 4 205,56 \$, toutes taxes incluses soumis à l'analyse conjointe réalisée par *Michel Pellerin, architecte* et les Services des ressources matérielles et de l'informatique dont les détails sont décrits au document 1214-11;

CONSIDÉRANT que les avenants de modifications 1 à 9 représentent un montant global de 133 412,28 \$ toutes taxes incluses, entraînant un dépassement de 42,9 % supérieur au montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE l'acceptation des avenants de modifications 8 et 9 pour des travaux additionnels liés à des conditions particulières existantes du bâtiment pour un montant total de 8 457,43 \$, toutes taxes incluses;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer les avenants de modifications 8 et 9 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 Mise à jour de la banque de professionnels.

RÉSOLUTION 99 1214 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit actualiser annuellement la banque des professionnels (architectes et ingénieurs, laboratoires et entreprises spécialisées de consultation) constituée pour réaliser certains mandats dans le cadre des projets d'investissements pour les années budgétaires 2012-2013 à 2014-2015;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé par appel d'offres public, des propositions d'intérêt pour faire partie de ladite banque;

CONSIDÉRANT l'ouverture des propositions en date du 14 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que le comité pour le choix des professionnels en vue de constituer une banque de firmes de professionnels a procédé à l'analyse des propositions reçues ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité, après analyse et évaluation des nouvelles propositions reçues, ont soumis au conseil des commissaires des recommandations contenues dans le compte rendu décrit au document 1214-12;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que la banque de professionnels constituée pour réaliser certains mandats dans le cadre des projets d'investissements pour les années budgétaires 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, soit composée des firmes déjà inscrites à la banque confirmée par les commissaires le 30 octobre 2012 par la résolution 61 1012 et le 28 janvier 2014 par la résolution 91 0114, en y ajoutant la firme d'ingénieurs Larocque et Cournoyer ainsi que le Groupe Gesfor Poirier Pinchin dans la catégorie Laboratoires, et ce, selon la recommandation du comité réuni le 1^{er} décembre 2014;

QUE, conformément à l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à l'article 45 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, la Commission scolaire retiendra, en rotation, les services des firmes s'étant qualifiées, et ce, lorsque les honoraires déterminés seront inférieurs à 100 000 \$;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats de services à intervenir avec les professionnels.

Adoptée à l'unanimité.

12.4 Information – Reddition de comptes sur les avenants autorisés par le directeur général.

Dans le cadre de son plan d'investissements 2013-2014, la Commission scolaire de l'Énergie a conclu des contrats pour la réalisation des trois projets identifiés dans le tableau ci-après décrit. Ces trois projets ont fait l'objet de résolutions adoptées par le conseil des commissaires lors des séances d'avril, de mai et de juin 2014. Chacune de ces résolutions établissait que le directeur général soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisé n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Cette disposition est établie en vertu de l'article 17 de la «*Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C65.1)*», lequel prévoit aussi qu'au-delà de cette limite de 10 %, toute modification doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme.

En raison de l'absence de tenue de séances du conseil des commissaires pendant la période des élections scolaires, et de façon à ne pas entraver le bon fonctionnement et la poursuite desdits projets d'investissements, le directeur général, en vertu de l'article 14 du «*Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires au personnel hors cadre et cadre*» de la Commission scolaire, a autorisé les modifications de contrats suivantes :

Projet	Coût initial du contrat taxes incluses	Date de l'avenant	Numéro	Coût taxes incluses	Pourcentage cumulatif
Réfection des salles de toilettes École secondaire Val-Mauricie <i>Résolution 199 0414</i>	109 941,53 \$	2014-10-21	3	836,31 \$	13 %
Réfection de l'auditorium et des salles de toilettes École secondaire Val-Mauricie <i>Résolution 279 0614</i>	311 112,00 \$	2014-10-21 2014-10-24	6 7	6 983,58 \$	39 % 40 %
Démolition de la résidence École Primadel <i>Résolution 247 0514</i>	269 558,89 \$	2014-10-22 2014-11-03	3 4	15 767,21 \$ (3 072,80) \$	15 % 14 %

Tableau des modifications autorisées par le Directeur général entre le 23 septembre et le 11 novembre 2014.

12.5 Vente de l'immeuble Vallée-de-Mékinac.

RÉSOLUTION 100 1214 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie désire aliéner l'immeuble Vallée-de-Mékinac situé au 1216, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac a signifié par résolution son intérêt à procéder à l'achat de cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que soit autorisée la vente de l'immeuble Vallée-de-Mékinac à la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac pour un montant de 112 256 \$ (taxes exclues);

QUE, par la suite, le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie l'acte notarié pour la vente de cet immeuble et tout autre document requis;

QU'il demeure entendu que cette vente soit conditionnelle à l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'aux exigences de la Direction de l'évaluation et des transactions immobilières de la Société québécoise des infrastructures.

Adoptée à l'unanimité.

13. Suivi à la correspondance.

Aucun dossier.

14. Sujets divers.

Monsieur Réjean Pichette demande si les cartes de Noël remises par la direction générale sont des cartes fabriquées par des élèves de nos écoles. Le directeur général répond affirmativement à cette question.

15. Séance déclarée ajournée ou close.

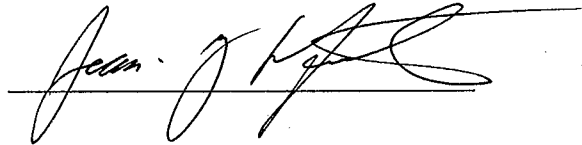
Vers les 20 h 15, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

RÉSOLUTION 101 1214 :

Monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE

